

Cadre de santé paramédical



Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux infirmiers, infirmiers de secteur psychiatrique, puéricultrices, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, manipulateurs en électroradiologie médicale, techniciens en analyses biomédicales, masseurs-kinésithérapeutes, diététiciens, ergothérapeutes et préparateurs en pharmacie.

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent :

- être titulaire du diplôme, certificat ou titre leur permettant d'exercer l'une des professions ci-dessus ;
- justifier de 4 ans d'exercice effectif temps plein dans le métier d'origine au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection ;
- avoir subi avec succès les épreuves de sélection organisées lors du 1er semestre de l'année civile.

Épreuves du concours

Épreuves écrites d'admissibilité

Elle consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social.

Épreuve permettant de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit.

- Durée : 4 h - notation sur 20.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Épreuve orale d'admission (jury composé de trois professionnels)

Elle comporte, outre l'examen du dossier, deux parties :

- une présentation d'un dossier comportant (durée 10 min) :
 - un curriculum vitae avec les attestations de l'implication professionnelle dans l'institution et les justificatifs des diplômes ;
 - les attestations de formation continue ;

- les travaux soumis à publication et études réalisées avec les justificatifs ;
- le projet professionnel ;
- les fiches d'avis d'opportunité de la candidature.

- un entretien (durée : 20 min)

Sont déclarés admis, les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20.

Formation

Déroulement des études

La formation au diplôme cadre de santé est conforme au décret du 18 août 1995.

Elle se déroule sur 42 semaines de formation en alternance : 24 semaines d'enseignement théorique, 2 semaines de temps de travail personnel de recherche et de documentation, 15 semaines de stage et 1 semaine de congés.

La formation prépare à l'exercice de la fonction de cadre en service hospitalier ou en école paramédicale.

Un partenariat universitaire contracté avec l'université Paris-Dauphine donne la possibilité aux stagiaires cadres d'obtenir tout ou partie des 60 ECTS de la première année du Master « *Économie et gestion de la santé, parcours Économie et gestion des établissements de santé - formation continue* ».

Un suivi à 9 mois après la prise de poste est assuré pour l'analyse de la pratique professionnelle.

Coût de la formation

Le montant de l'inscription à la sélection et le montant des frais de scolarité, ainsi que les modalités de prise en charge financière, sont indiqués dans la notice d'inscription au concours d'entrée.



Exercice professionnel

Pour la fonction publique hospitalière en fin de formation diplômante, un concours sur titres de cadre de santé est organisé. Les conditions d'accès sont les suivantes :

- obtention du diplôme de cadre de santé
- 5 ans d'exercice professionnel effectif dans le secteur public
- ou 5 ans d'exercice professionnel effectif dans le secteur privé.

Exercice professionnel

Le cadre de santé paramédical organise l'activité paramédicale, anime l'équipe et coordonne les moyens d'un service de soins, médico-technique ou de rééducation, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations.

Le cadre de santé paramédical, formateur, forme les professionnels paramédicaux et organise les conditions de leurs apprentissages.

Il réalise des actions de formation concernant les soins.

Carrière

- ♦ Cadre supérieur de santé paramédical
- ♦ Directeur des soins dans un établissement hospitalier ou en école paramédicale
- ♦ Coordonnateur général des soins

Pour en savoir plus :
concours.aphp.fr

Instituts de formation des cadres de santé (IFCS)

Campus Picpus

33 boulevard de Picpus
CS 21705
75571 Paris Cedex 12
01 40 27 44 81

directeur.ifcs@dfc.aphp.fr

Accès

Métro :

Ligne 6 : Picpus

Lignes 2 et 9 : Bel-Air ou Nation

RER : Nation (Ligne A)

Bus :

Ligne 29 : Picpus, Santerre,

Ligne 56 : Square Courteline

Ligne 46 : Rue de la gare de Reuilly

Pour accéder au bâtiment du Campus Picpus : **se munir obligatoirement d'une pièce d'identité (ou de la carte professionnelle AP-HP)** contre laquelle un pass vous sera délivré pour accéder au campus.